

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2007

### COMPTE RENDU

#### Approuvé le

L'an deux mille sept, le quinze février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Etaient présents : Mme DELPORTE, MM. SEUILLOT, LECLERCQ, Mme BELMIN, M. NIVERT, Mme GRIZARD, MM. MAUBERT, MONPERT, LEFEVRE, M. TACCON, DELASALLE, Mmes DUCHENNE, LEQUELLENEC, PRUZINA, DEKKER, Mme BARTHOT, M. BONY.

<u>Procurations</u> :	Mme CHAVY	à	M. MAUBERT
	M. PROUTS	à	Mme PRUZINA
	M. MALVOISIN	à	Mme DEKKER
	M. ALEMANY	à	M. DELASALLE
	Mme HIRSCH-ROBINSON	à	M. TACCON
	M. DOYEN	à	Mme BARTHOT
	Mme BLAIS-PERRIN	à	M. BONY

Absent excusé : M. TRUFFET, M. LEBEGUE, Mme LACROIX-COQUILLAUD, M. DECHERY

Absent : M LUDWIG

En exercice	:	29
Présents	:	17
Votants	:	24

Madame le Maire propose avant l'ouverture de la séance que Monsieur FABRY, architecte des ateliers Prieur, présente le projet de réaménagement des salles du Clos Saint Père.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h50.

Monsieur LECLERCQ est élu secrétaire de séance par :

Voix contre : 2 voix (BARTHOT, DOYEN)

Voix pour : 22 voix

Abstentions : 0 voix

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 17 janvier 2007**

Madame BARTHOT précise qu'il n'est pas utile de mettre « par » devant « unanimité » et rectifie la date du prochain conseil en précisant qu'il s'agissait du jeudi 15 février et non 16.

#### **Le compte-rendu est approuvé par :**

Contre : 2 voix (BARTHOT, DOYEN)

Abstentions : 0 voix

Pour : 22 voix

#### **1/ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit dresser annuellement la liste des contribuables susceptibles d'être membres de la Commission communale des impôts directs.

La dite Commission doit être composée de 32 membres (16 titulaires et 16 suppléants), dont :

- 1 propriétaire de bois sur la commune parmi les titulaires,
- 1 propriétaire de bois sur la commune parmi les suppléants,
- 1 personne résidant à l'extérieur mais ayant un lien fiscal avec la commune

La liste proposée est identique à celle des années précédentes.

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver la liste des contribuables susceptibles d'être membres de la Commission communale des impôts directs.

Membres titulaires :

Mme DELPORTE Nicole  
Mme CHAVY Claude  
Mme LE QUELLENEC Corinne  
Mme DEKKER Anne  
Mme PRUZINA Marie-Hélène  
Mme BARTHOT Annie  
M. NIVERT Jean-Pierre  
M. SEUILLOT François  
M. LEFEVRE Michel  
M. TACCON Daniel  
M. PROUTS Rémy  
M. LEBEGUE Philippe  
M. DECHERY Edmond  
M. LUDWIG Bernard  
M. FEUILLARD Bruno  
M. HIESSE Pascal

Membres suppléants

Mme BELMIN Magali  
Mme HIRSCH-ROBINSON Katya  
Mme GRIZARD Michèle  
Mme DUCHENNE Annie  
Mme LACROIX-COQUILLAUD Francine  
Mme BLAIS-PERRIN Solange  
M. ALEMANY Claude  
M. MAUBERT Jean-Paul  
M. MONPERT Philippe  
M. LECLERCO Thierry  
M. DELASALLE Gilles  
M. MALVOISIN Pierre  
M. TRUFFET Bernard  
M. BONY Roland  
M. TEIL Jean-Pierre  
M. AUDEMAR Dominique

Madame BARTHOT demande pourquoi les noms des suppléants figurant face aux noms des titulaires ne sont pas des co-listiers.

Madame DELPORTE répond que la désignation du suppléant est au choix du titulaire.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,  
approuve la composition de la commission communale des impôts directs.

## **2/ CONVENTION DE SCOLARISATION DES ELEVES DES COMMUNES DU CANTON**

Madame le Maire informe le Conseil, qu'il convient de conclure une convention pour la scolarisation des élèves des communes du canton, autorisés par les maires de la commune de résidence et de la commune d'accueil, afin de définir la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant ces enfants.

Le projet de convention a fait l'objet d'une concertation et de l'approbation de tous les maires du canton.

Monsieur BONY demande s'il s'agit d'une convention passe-partout et s'il s'agit uniquement des enfants scolarisés en écoles publiques ?

Madame DELPORTE répond affirmativement.

Monsieur BONY rappelle qu'en cas de classes de découverte pour les enfants scolarisés à Bois le Roi, la commune aide les parents rencontrant des difficultés financières, qu'en est-il si des enfants scolarisés à l'extérieur rencontrent les mêmes difficultés.

Madame DELPORTE répond que la politique d'aide au financement s'applique à tous les Bacots par contre si une famille d'une commune extérieure dont l'enfant est scolarisé chez nous sollicite cette aide, cette famille sera orientée vers le CCAS de sa commune de résidence.

Madame BARTHOT demande si à Bois le Roi nous recevons des enfants de communes extérieures ?

Madame DELPORTE répond qu'il y a uniquement un ou deux enfants de Chartrettes et qu'on applique les mêmes règles.

Madame Grizard précise qu'il y a actuellement 9 enfants de Bois le Roi scolarisés à Fontainebleau à l'école internationale.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

approuve la convention concernant la scolarisation des élèves des communes du canton hors de leur commune de résidence.

### **3/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE D'EAU POTABLE ENTRE LA ROCHETTE ET BOIS LE ROI**

Madame le Maire informe le Conseil que, suite à une réunion en mairie de Bois le Roi le 4 janvier dernier, les services de VEOLIA -EAU proposent un projet de mise à disposition ponctuelle d'eau potable par la commune de La Rochette à la commune de Bois le Roi.

En pratique, il s'agit de pouvoir régulièrement tester le bon fonctionnement de la mise en réseau qui ne sera utilisé par Bois le Roi qu'en cas de nécessité. Les deux réseaux sont reliés au niveau du quai de la Ruelle.

Il s'agira d'ouvrir la vanne reliant les deux réseaux une fois par an pour vérifier le bon fonctionnement du système.

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver et de l'autoriser à signer la convention concernant la mise à disposition ponctuelle d'eau potable entre La Rochette et Bois le Roi.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

approuve la convention concernant la mise à disposition ponctuelle d'eau potable entre La Rochette et Bois le Roi.

### **4/ REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Madame le Maire informe le Conseil que pour assurer les opérations de recensement qui ont lieu du 18 janvier au 17 février 2007, 9 agents recenseurs ont été recrutés et seront rémunérés conformément aux indications de l'INSEE, soit :

- ☉ 1,67€/habitants
- ☉ 1,01€/logements

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

approuve les bases de rémunération des agents recenseurs proposées par l'INSEE.

### **5/ DGE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BATIMENTS DE LA MAIRIE**

Madame le Maire expose au Conseil les opérations éligibles à la Dotation Globale d'Équipement de 3° catégorie, et demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant.

Les travaux se justifient par le remplacement de fenêtres vétustes en vitrages simples qui laissent passer l'air par des menuiseries bois pour une meilleure isolation et une économie d'énergie. Il s'agit des fenêtres du 1<sup>er</sup> étage et du rez de jardin, en 2006 le remplacement concernait le deuxième étage.

Ainsi définies, les opérations sont évaluées à : 28 036.75€ T.T.C.

Ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2007.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention au titre de la DGE – Travaux d'aménagement des bâtiments de la Mairie

### **6/ Autorisation de déposer le PC des Salles du Clos Saint Père**

Depuis la mise en service du nouveau restaurant scolaire Olivier METRA début juillet, l'ancien bâtiment a été désactivé.

Ce bâtiment comprend une partie ancienne en éléments préfabriqués élevés sur une dalle en hourdis, partie à laquelle est adossé un bâtiment plus récent et de construction traditionnelle.

Si la partie la plus ancienne en mauvais état ne mérite pas d'être conservée ni réhabilitée compte tenu de l'opération, la partie contemporaine au contraire en bon état pourrait être utilement valorisée par une extension et l'ensemble réaménagé.

Il serait alors possible d'accueillir et les anciens du Club de l'Age d'Or, et certaines manifestations municipales, associatives et familiales.

Le Conseil Municipal a retenu le projet en votant la demande de subvention départementale CONTACT et le 15 novembre a approuvé le choix du maître d'œuvre.

La concertation a conduit au projet présenté, le club de l'Age d'Or a bien évidemment été consulté.

Le cabinet PRIEUR a exposé le projet en début de conseil et le dossier a été à la disposition de chacun en Mairie. Le permis de construire sera soumis à l'avis des Bâtiments de France.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer le permis de construire. Le Conseil sera à nouveau consulté sur l'Avant Projet Sommaire (APS) lorsque les chiffrages seront affinés.

Le conseil municipal, **à l'unanimité** autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande de Permis de Construire des salles du Clos Saint Père

Par 22 voix pour

Et 2 abstentions (Mme BARTHOT, Monsieur DOYEN)

## **7/ DOB ML et DT**

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Lefèvre et à Monsieur Taccon pour exposer successivement les éléments du Débat d'Orientation du Budget au Conseil.

Monsieur LEFEVRE projette les grands axes qui peuvent se résumer de la façon suivante :

« Malgré une conjoncture peu favorable (inflation à 1,8 %) associée à un coût toujours croissant des énergies fossiles les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées en 2007, comme nous l'avons fait depuis 2002.

Cette maîtrise sera assurée sans que les services à la population en souffrent, et permet de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition

L'équilibre dépenses/recettes est possible du fait de la maîtrise des dépenses et de l'évolution favorable de certaines recettes, ainsi: *les révisions annuelles des bases, les extensions et les nouvelles constructions, la plus juste répartition des taxes suite aux contrôles effectués par les services fiscaux et enfin les montants des droits de mutations.*

Notre P.L.U. reste le garant de notre politique raisonnée en terme d'aménagement de l'espace.

S'agissant de la Taxe Professionnelle (TP), du ressort de l'intercommunalité, ces recettes expriment une courbe descendante. Par le passé, nous avons bénéficié de péréquations décidées par l'État, mais 2007 sera sûrement pénalisant pour nos ressources. Les Attributions de Compensation (AC) représentent une somme d'environ 500 000 € (Base 2002)

Lors des dernières réunions de conseil communautaire, la Présidente proposait de régulariser l'année 2006 à - 33 %, soit une perte pour le budget communal d'environ 160 000 €. Cette proposition présentée pour la troisième fois au Conseil Communautaire n'a pas été adoptée.

Pour confirmer la notion de sincérité budgétaire, il est envisagé de réserver 0,5 % pour des dépenses imprévues.

### **Pour le FONCTIONNEMENT :**

Pour 2007, nous évaluons à 5 000 000 € le montant des dépenses de fonctionnement, qui permet de réaliser :

+ **1,5 %** pour les **charges à caractère général** : ce chapitre représente plus de 30% du budget.

+ **3,5 %** pour les **charges de personnel** : ce chapitre représente plus de 48% du budget. Les effectifs restent identiques mais les salaires progressent et les charges augmentent

+ les aides aux associations : ce chapitre représente environ 9% du budget. Nous maintenons le principe d'accorder l'appui logistique et une aide financière forte.

Nous poursuivrons notre politique qui consiste à faciliter l'accès aux services au plus grand nombre, **au plus juste coût** en appliquant des tarifs différenciés aux services du secteur « enfance et jeunesse ».

Nous poursuivrons aussi notre politique tarifaire sur les autres secteurs en ajustant et en prenant en compte de l'évolution du coût de la vie pour les occupations du domaine public, les locations de salles, les revenus immobiliers.

Nous serons encore plus attentifs en 2007 aux coûts induits par :

- les incivilités diverses
- l'offre croissante des services offerts à tous par la mise à disposition de moyens communaux

De même nous serons attentifs,

- aux moyens à mettre en œuvre afin de réduire les coûts de fonctionnement et de gestion de nos bâtiments
- à la bonne adéquation entre internalisation et externalisation des services

Nous poursuivrons nos efforts dans les domaines

- de la voirie et de l'embellissement propreté de la ville fleurissement
- de la formation des agents, et de la modernisation des moyens et outils de travail mis à disposition

Nous constatons dès maintenant l'amorce d'une baisse des consommations en énergie du fait des nouvelles constructions et des investissements liés aux économies d'énergie.

Ce seront **10 % des recettes de fonctionnement qui seront affectées à l'investissement**.  
Telles sont les principales dispositions qu'il convient de retenir concernant la section fonctionnement.

#### **Pour l'INVESTISSEMENT :**

##### **Les DEPENSES**

Ce sera toujours la même démarche dynamique dans les domaines :

- des acquisitions foncières,
- des constructions et réhabilitations des bâtiments,
- de la voirie, avec des efforts concentrés sur la Place de la Gare et l'éco mobilité,
- de la modernisation du parc automobile et engins, en dotant les services de matériel adapté.

Les acquisitions foncières auront pour objet d'élargir l'assiette nécessaire au Centre de Secours, programmé par le SDIS pour 2009, et de doter la commune d'une réserve foncière dans les secteurs naturels ou urbains, au gré des opportunités.

Concernant les bâtiments Le **C.L.S.H** sera opérationnel cet été et une bonne partie des préfabriqués pourra donc être démolie.

Les Salles du **Clos Saint Père** regrouperont : une salle festive pour tous, une salle et un bureau pour accueillir nos aînés.

**L'espace culturel** verra ses études se poursuivre : le PC sera déposé dans le 1er semestre 2007.

Pour tous les bâtiments, poursuite de notre politique liée aux économies d'énergie ; de plus, nous poursuivrons les travaux pour préserver le patrimoine et faciliter l'accessibilité.

##### Coté voirie

- La **Place de la gare**,
- le parking et les abords du nouveau Centre de Loisirs,
- le premier volet du Contrat Triennal du Plan de Déplacement Des Etablissements Scolaires (P.D.E.S) et diverses interventions en faveur de la circulation des piétons et des cyclistes.

*Diverses opérations liées à la sécurité des usagers, confirmeront notre volonté d'être actifs sur un secteur sensible, quelles que soient les pensées ou sensibilités de chacun*

##### Les outils de travail

Nous créditerons pour 2007 de nouveaux investissements : en véhicule - en matériel et outillage.  
Nous l'avons confirmé d'année en année, les services doivent disposer d'outils sûrs et adaptés. Leurs conditions de travail sont garantes de leur efficacité et de la qualité des services rendus à la population

Les Gens du Voyage : Il sera provisionné 150 000 € pour se placer dans l'attente d'un site compatible avec les obligations réglementaires.

### **Les RECETTES**

- Virement de la section de fonctionnement : 500 000 €
- F.C.T.V.A, en progression du fait des investissements des années antérieures
- T.L.E, en progression constante
- Subventions, outre les institutionnelles (Région, Département, Fisac, etc..) nous poursuivons nos recherches...

### *En conclusion*

L'ensemble des actions qui amène à la construction de ce budget reste dans la continuité de notre politique globale : Politique mesurée et raisonnée depuis 2002 - sans pression fiscale surajoutée - sans démagogie Forte valeur ajoutée en matière de construction - Valorisation des biens et des services - Préservation de la qualité de vie et, en PLUS, les premiers signes du retour sur investissement des constructions Haute Qualité Environnementale (HQE) et des travaux réalisés dans le sens des économies d'énergie

Pour le futur Budget Supplémentaire (B.S), le résultat du Budget 2006 étant POSITIF, ce sont près de 1 000 000 € qui viendront s'ajouter aux recettes de 2007. Le montant du Budget en fonctionnement passera donc de 5 à 6 000 000 €. Le virement à l'investissement pourra être porté à 1 500 000 €. »

Monsieur TACCON complète l'information du Conseil en expliquant à l'aide de courbes projetées la situation financière actuelle et future de la commune, en prenant en compte tous les investissements engagés et à venir.

Cette analyse confirme la bonne gestion et la sérénité avec laquelle les investissements peuvent être poursuivis, à condition de conserver la maîtrise et la mesure.

Madame BARTHOT relève que les élus disent que les taux d'imposition n'augmentent pas mais signale qu'ils ont déjà beaucoup augmenté en 2002 et donc qu'ils pourraient diminuer. L'article de la République montre que la taxe d'habitation à Bois le Roi est classée dans le 1<sup>er</sup> quart des villes de Seine et Marne. Elle déclare que les investissements entrepris sont la construction de monuments « à la gloire de Madame le Maire », mais que le bien être des Bacots comme la circulation, la sécurité et la voirie ont été oubliés.

Monsieur LECLERCQ explique que chacun met ses priorités où il le souhaite et que la priorité de l'équipe en place a été de donner aux enfants des bâtiments sans amiante, avec des commissions de sécurité « sans faute », des constructions adaptées pour aujourd'hui et pour le futur.

Madame DELPORTE met l'accent sur la sécurité, le confort de vie et souligne que tous les projets réalisés ou en cours de réalisation correspondent à des attentes connues depuis des années et les délibérations successives en témoignent :

- la restauration scolaire est aujourd'hui un confort et une sécurité pour tous et tous les jours,
- Les nouveaux vestiaires du stade de Langenargen sont conformes aux normes de sécurité ce qui est normal. Fallait-il conserver les préfabriqués qui servaient de vestiaires avec les risques d'électrocution que nous avons connus ?
- Les préfabriqués du CLSH datent de 1960-1970 et ne méritent que la démolition. Du fait de la présence d'amiante, cette démolition sera faite selon les bonnes pratiques et donc avec un coût. La majorité des préfabriqués seront démolis durant l'été 2007, après « emménagement » dans le nouveau CLSH. Il faudra malheureusement attendre « l'emménagement » dans l'espace culturel pour pouvoir finir ces démolitions.
- La place de la Gare, c'est de la voirie indispensable pour la sécurité des habitants, des voyageurs, du marché ...
- Les Salles du Clos Saint-Père réunissent une salle festive et l'accueil des aînés, c'est aussi la réponse à une attente. La possibilité de louer la salle Marcel Paul au Comité d'entreprise EDF offre aussi de nouveaux espaces festifs sans avoir à supporter un investissement coûteux.
- Il faudrait aussi prévoir de réhabiliter les vestiaires du gymnase, de refaire le sol du gymnase qui a servi à beaucoup de manifestations et qui est aujourd'hui très dégradé, refaire les

35km de voirie ... mais tout ne peut pas être fait en un mandat ! Tout ce qui a été fait, a bien été réfléchi et construit avec et pour les bacots et à la seule « gloire » de la commune.

Monsieur SEUILLOT précise également que le projet du centre culturel n'est pas un sujet nouveau car 4 projets ont été menés par les prédécesseurs et n'ont jamais aboutis.

Monsieur BONY soulève trois points :

Pourquoi la part des taux d'imposition n'est pas indexée sur le taux de l'inflation ?

Il ajoute que la politique de décentralisation amène des taux de DGF moindre et entraîne des baisses de rentrée d'argent, la renégociation des emprunts est une bonne chose, le problème de l'intercommunalité n'aide pas à estimer correctement le retour des compensations, néanmoins on arrive à un budget équilibré qui poursuit une politique d'investissement mais qui ne va pas plus loin notamment au travers d'un contrat triennal de voirie. La voirie se dégrade effectivement et aucun accent n'est mis sur ce point.

Monsieur TACCON explique que l'indexation de 1.8% est effective, si on ne compense pas les bases il faut diminuer les charges de fonctionnement, un gros travail a été entrepris dans ce sens et se poursuit, mais malheureusement on atteint des limites.

Monsieur LEFEVRE précise que les services fiscaux ont révisé avec rigueur les déclaratifs anciens. La prise en compte des modifications du bâti conduit à une répartition plus juste des impôts. Cette analyse fait partie du travail de la commission des impôts.

Madame DELPORTE ajoute que notre ville de presque 6000 habitants a une grande capacité de travail des services comme des élus, mais avec des limites. Nous travaillons essentiellement en interne et en direct avec les maîtres d'œuvre. Le travail en concertation avec les ressources internes, nous permet de mieux « investir » chaque projet, de plus nous économisons des frais d'étude, mais cela prend du temps. Comme pour les bâtiments, il faudra pour la voirie un travail de concertation ; 2 solutions s'offrent à nous, soit on prend le temps de la réflexion, soit on rénove à l'identique en n'adaptant pas forcément le besoin à la réalité.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la commune.

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

**Bilan des services le 13 février** : une rencontre entre les services et aussi avec les élus qui ponctue l'année depuis 2003. Une année de travail au service des habitants, et des services motivés et bien organisés.

Ce bilan a été l'occasion de dire à Monsieur Kerroux, directeur Général des Services, notre reconnaissance pour la qualité de sa gestion, sa disponibilité et sa rigueur dans le travail. Madame le Maire a dit le regret de son départ, et exprimé aussi sa joie et la fierté de le savoir rejoindre une ville de 46 000 habitants avec 1400 agents. Bois le Roi a eu beaucoup de chance de bénéficier des compétences de Monsieur Kerroux durant 4 années de travail intense, accompli dans une ambiance constructive et dynamique. Les services travaillent aujourd'hui en transversalité, ils sont organisés pour attendre l'arrivée d'un(e) successeur(e) qui reste à trouver parmi les candidatures reçues ou à venir.

1 exemplaire du «petit livre vert pour la terre » de Nicolas Hulot réalisé avec le soutien de l'ADEME a été remis à chaque conseiller afin de sensibiliser chacun en faveur de la protection de la planète.

### *Equipements concertés*

Madame le Maire rappelle que les dossiers de chacun des projets sont à la disposition des conseillers.

REHABILITATION DU SITE METRA, LOCAUX FESTIFS et SENIORS : Autorisation de déposer le PC ce jour. Il est prévu de démolir une série de préfabriqués en juillet 2007

STADE LANGENARGEN : Les abords et l'entrée rue Moreau de Tours sont en fin d'aménagement (plantations, cheminement, portail ...)

ESPACE CULTUREL : L'APD est en cours de finalisation, il sera demandé aux architectes de venir présenter le projet en commission générale en mars, date qui sera confirmée par convocation.  
CLSH : Monsieur BONY s'interroge également de l'arrêt du chantier du CLSH. Madame DELPORTE explique qu'effectivement le chantier a été stoppé car les plans du maçon n'étaient pas fournis et qu'il manquait également le plan de ferrailage, mais les travaux devraient redémarrer d'ici 2 semaines et la planification de livraison du bâtiment n'est pas remise en cause.

*Voirie, circulation*

PLACE DE LA GARE : Le projet de la Place de la Gare est retardé de quelques semaines pour parfaire l'analyse de l'éclairage et du mobilier urbain.  
Les documents sont en relecture et l'annonce sera bientôt passée. Les travaux débuteront dans le premier semestre 2007 pour une durée de 6 à 8 mois. Bien évidemment le parking SNCF, et le marché resteront accessibles durant les travaux. Une zone bleue est prévue au début de la rue des Sesçois.

*En bref,*

TRES HAUT DEBIT : Le département a prévu la mise en place de réseau de fibres optiques et Wi-max qui devrait être réalisé pour 2009. Signature officielle par le Département le 12/02/07.

Monsieur BONY signale qu'il existe un terrain rue des Foucherolles qui n'est absolument pas entretenu. Madame DELPORTE répond qu'il a été repéré et que des contacts ont été pris avec le propriétaire.

**Prochain conseil : le mercredi 14 mars 2007**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 22h35.**